



L'engagement de la Région Centre Val de Loire en faveur de la revitalisation des centres villes et centres bourgs

Pourquoi agir en faveur des cœurs de ville ?

- ≈> Des signes alarmants de dévitalisation des centres villes et centres bourgs sur le territoire national et régional :
 - Décroissance démographique, vieillissement de la population, voire des problématiques de pauvreté et de précarité
 - Vacance commerciale pouvant aller jusqu'à 20 % sur certains pôles,
 - Vétusté, inadaptation des logements et vacance du parc dans les centres, dépendance aux commerces de rez-de-chaussée
- ≈> Une fragilisation du maillage régional, et des incidences fortes en matière :
 - sociale : animation urbaine et vivre ensemble affaiblis, difficultés d'accès aux services
 - économique : des activités de commerce et de service qui disparaissent
 - écologique : périurbanisation, consommation foncière, renforcement des déplacements automobiles ...

Pourquoi agir en faveur des cœurs de ville ?

⇒ Des objectifs ambitieux affirmés dans le SRADDET :

- Renforcer l'armature territoriale régionale composée des 2 métropoles, des 6 pôles régionaux et des 16 pôles d'équilibre et de centralité : accompagner le dynamisme de ces pôles en renforçant leurs fonctions de centralité
- Privilégier l'implantation des activités commerciales dans les centres-villes, centres-bourgs et centres de quartier, prioriser la reconquête des logements vacants
- Maîtriser et réduire la consommation foncière : tendre vers un solde zéro à l'horizon 2040, diviser par 2 la consommation d'espaces NAF* d'ici 2025

⇒ Agir de manière globale, en appréhendant l'ensemble des problématiques et en agissant sur différents leviers : espaces publics, habitat, commerce, mobilités ...

* NAF : naturels, agricoles et forestiers

- ≈> La Région : partenaire financier des initiatives locales, avec un panel de dispositifs régionaux mobilisables
- ≈> La Région : animatrice et accompagnatrice

Un panel de dispositifs financiers mobilisables

≈> Au service d'un projet global de revitalisation de centres bourgs ou centres villes plusieurs dispositifs financiers pour vous accompagner :

- les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST)
- le Fonds expérimental pour la restructuration de l'immobilier commercial de centre ville voté en octobre 2018
- d'éventuels soutiens spécifiques complémentaires : par exemple, en Eure et Loir aux côtés du Département, de l'Etat et de la Banque des Territoires, à travers le dispositif Bourgs centres



La Région animatrice et accompagnatrice

- ≈> L'engagement de la Région aux côtés de l'Etat et d'autres partenaires (Banque des territoires, Départements, Action Logement ...) dans les dispositifs nationaux en faveur de la revitalisation des cœurs de villes et de bourgs (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Expérimentation Dauge, AMI Centre Bourg ...)
- ≈> L'organisation des rendez-vous de la Revitalisation, avec l'appui de *Villes au Carré* : mettre en réseau les élus, les techniciens, afin de faciliter le partage d'expériences et de connaissances
 - *L'ensemble des supports / synthèses de ces échanges sont disponibles sur le site Web de la Région et sur le site de Villes²*

Les derniers temps d'échange organisés en lien avec le centre de ressources Villes au carré

- ≈> Premier forum régional en avril 2018 à Romorantin-Lanthenay « Faire battre le cœur des villes et des villages »
- ≈> Les rendez-vous de la revitalisation, organisés avec l'appui de Villes² :
 - 5 juillet 2022 : réinvestir l'habitat en cœur de villes et bourgs : retisser l'urbain, retisser le lien
 - 7 déc 2021 : reconquérir l'habitat vacant et ancien
 - 13 avril 2021 : Mener une démarche de revitalisation du diagnostic à la stratégie et au plan d'actions : méthodes, outils, acteurs
 - 22 septembre 2020 : Les activités en cœurs de villes et de bourgs, impact et stratégies après la crise sanitaire ?
 - 15 octobre 2019 : les espaces publics au service d'une centralité accueillante et partagée ?
 - 19 juin 2019 : Quels outils pour revitaliser les fonctions commerciales en cœur de ville ?

Qui contacter ? Où trouver les ressources ?

⇒ Les chargés de mission aménagement du territoire du Conseil régional, dans chaque département, dans les Maisons de la Région Centre Val de Loire

- **Cher** : 11 cours Avaricum - *1er étage* - 18000 Bourges - 02.18.21.20.89
- **Eure-et-Loir** : 57 bis, rue du Docteur Maunoury - *3ème étage* - 28000 Chartres - 02.18.21.20.85
- **Indre** : Place Marcel Dassault - ZIAP de Déols - 36130 Déols - 02.18.21.21.46 - *rez-de-chaussée, près de l'aéroport de Châteauroux*
- **Indre-et-Loire** : 3 place du Général Leclerc - *2ème étage* - 37000 Tours - 02.18.21.21.21
- **Loir-et-Cher** : 15 Mail Clouseau - 41000 Blois - 02.18.21.21.66
- **Loiret** : Hôtel de Région - 9, Rue Saint Pierre Lentin - 45041 Orléans Cedex 1 - 02.38.70.27.08 ou 02.38.70.25.05